

Aides et subventions publiques

3 questions à Carole Attal, fondatrice et directrice générale du cabinet Ad Consultem

Le cabinet Ad Consultem est spécialiste en optimisation et mobilisation de subventions. Alors que les entreprises ont plus que jamais besoin de consolider le présent et de préparer l'avenir, en activant tous les leviers de financement, les nombreuses aides et subventions publiques sont pour la plupart méconnues des entrepreneurs et les procédures pour y accéder peuvent s'avérer complexes.

Que conseillez-vous à une entreprise à la recherche d'aides financières ?

La première étape consiste à identifier les besoins de l'entreprise et les moyens dont elle doit se doter pour mener ses projets à bien. Le secteur d'activité, la situation de son marché, la taille et les résultats de l'entreprise sont aussi des éléments d'appréciation qui conditionnent l'éligibilité de l'entreprise. Une fois le cadre global défini, il s'agira de décrire le projet avec précision, tant en termes de mise en œuvre que de résultats attendus et, évidemment, de chiffrer l'investissement qu'il représente.

Quelles sont les pistes les plus porteuses ?

Les PME, de moins de

3 ans, porteuses d'un projet innovant peuvent se tourner vers Oséo. Cet établissement public soutient l'innovation et la croissance des PME. Une fois la validité du projet accordée, Oséo octroie une subvention ou encore un prêt à taux zéro remboursable en cas de succès. D'autres secteurs d'activité misent davantage sur les compétences humaines pour assurer leur développement. Dans une démarche d'investissement sur le long terme et de recrutement de jeunes diplômés, l'entrepreneur s'engage à les former au monde de l'entreprise et aux spécificités métiers au travers d'un parcours d'intégration et de formation. En contrepartie, des aides et subventions, à partir de 4.000 euros par personne formée, peuvent être levées selon la région où l'entreprise est établie et les profils qui sont concernés. Par ailleurs, le recrutement de personnes issues de la diversité représente une possibilité pour l'entreprise de bénéficier d'aides qui peuvent couvrir jusqu'à 6 mois de salaire par recrue.

Les aides et subventions



publiques ne concernent-elles que les entreprises importantes, déjà bien installées et en phase de croissance ?

Pas uniquement. Pour les créateurs, le dispositif NACRE, mis en place le 1^{er} janvier 2009 par les délégations générales à l'emploi et à la formation professionnelle, a pour vocation d'aider les créateurs d'entreprises répondant à des critères particuliers (chercheurs d'emploi, création d'entreprise dans une zone urbaine sensible...) de bénéficier d'un prêt à taux zéro allant de 1.000 à 10.000 euros sur une durée maximale de 5 ans. Enfin, face au contexte économique difficile, des fonds vont bientôt être débloqués pour venir en aide aux entreprises en difficulté, dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi. Ils serviront à financer les formations pour des réorientations professionnelles visant à éviter le chômage partiel, ainsi que la prise en charge du salaire durant celles-ci.